

COMMUNIQUE DE PRESSE

27 juillet 2020

10 millions d'euros d'indemnité spécifique pour les effectifs de police nationale mobilisés la nuit

Dans le cadre d'une rencontre avec les unités de la Bac de nuit de la Préfecture de Police de Paris qui s'est déroulée ce soir, le Président de la République a annoncé, sur proposition du ministre de l'Intérieur, une indemnité spécifique à destination des effectifs de police nationale mobilisés la nuit.

Cette revendication s'était notamment exprimée à l'occasion des réunions de travail que le ministre de l'Intérieur a conduites la semaine dernière avec les organisations syndicales de la Police Nationale.

Cette indemnité vise notamment à accompagner une pénibilité plus forte liée au travail de nuit et le passage à des cycles de travail augmentant la présence des policiers sur le terrain.

Le coût de cette indemnité, de 10 millions d'euros, sera prévu dans le projet de loi de finances pour 2021.